



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[La Giboire, toute une histoire...](#)

écrit par Yoann Balestrat | 7 décembre 2022

Dans ce dossier spécial, vous trouverez :

- deux interventions de Yoann Balestrat au nom du groupe « Énergie citoyenne » lors du conseil municipal du 10 novembre 2022 (le compte rendu de la séance est [disponible ici](#)) ;
- la réponse de notre collectif aux attaques de la majorité dans la

- presse ;
- notre tribune parue dans le magazine municipal de décembre 2022 ;
 - des photos anciennes de La Giboire, cet endroit si particulier ;
 - des documents liés à la vente du site (avis établis par le service des Domaines, PLU de St-Pierre d'Oléron).
 - des liens vers des articles de presse

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous contacter !

Conseil municipal du 10 novembre 2022

Intervention concernant la désaffectation et le déclassement de La Giboire

*Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,*

La Giboire, ce n'est pas qu'un lieu ou un bien. La Giboire, c'est une idée, ou plutôt une ambition que l'on doit dans les années 1930 à l'Union Syndicale Ouvrière (l'USO), ce mouvement coopératif et populaire qui a forgé l'identité de notre commune.

La Giboire, c'est la colonie de vacances pour tous les enfants, quel que soit leur milieu social, permettant bien souvent de découvrir la mer pour la première fois ou d'appréhender un espace naturel bien différent du nôtre. Un projet moderne dont le principe – et non sa déclinaison concrète – est aujourd'hui encore d'une éclatante pertinence : les inégalités sociales se creusent de nouveau et la crise écologique est désormais là..

Il n'est pas question ici de dresser une description nostalgique, naïve et béate d'un « âge d'or » qui n'a sûrement jamais existé. Néanmoins, La Giboire a marqué des générations de petits du territoire partis « en colos » ou, plus tard, comme moi, en classe de mer. Il est nécessaire de bien sentir le poids de l'histoire et notre responsabilité.

Bien sûr, il y a une réalité que personne ne conteste ici : un patrimoine dégradé et des finances locales offrant peu de marges de manœuvre voire asséchées. Mais quelle réflexion collective avons-nous menée avant d'en arriver là, à la vente pure et simple ?

Notre groupe estime qu'il est indispensable de reporter à une séance ultérieure les différentes délibérations qui nous

sont soumises afin de nous réunir, dans le cadre d'une commission ou d'un groupe ad hoc, pour travailler sur ce dossier. Car la conclusion que vous apportez aujourd'hui mérite d'être précédée d'une étude de différentes options portant aussi bien sur le contenu d'un éventuel projet que sur les modes possibles d'investissement et exploitation. Peut-être n'y a-t-il aucune autre hypothèse viable hormis celle que vous présentez. Ayons-en le cœur net, ensemble. Je terminerai avec les mots d'Annette Bigaud, séjours 51, 52 et 53, publiés dans Le Chercheur d'Or n°68 de janvier 2018 : « L'U.S.O. a été recyclée, La Giboire a brûlé et tombe en ruines, mais son souvenir est ancré dans la mémoire collective. Elle a permis à des générations d'enfants de milieu modeste de découvrir la mer, de jouir de vraies vacances, et venant des différents quartiers de la ville, de mieux se connaître. N'a-t-elle pas, ainsi, contribué à conforter l'âme saint-juniaude faite de solidarité et de partage ? »

Mes chers collègues, soyons à la hauteur de l'ambition qu'a eue Joseph Lasvergnas lorsqu'il a porté cette réalisation qui a fait et peut faire, évidemment de manière différente aujourd'hui, la grandeur de notre ville.

Je vous remercie.

Yoann Balestrat au nom du groupe « Énergie citoyenne »

Conseil municipal du 10 novembre 2022

Intervention concernant la vente de La Giboire

Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Nous l'avons dit précédemment, cette vente est, pour nous, précipitée. Et les modalités de son déroulement nous interrogent.

Comme l'avait pourtant pointé notre collègue Anne-Sophie Chazelle lors d'un conseil municipal, le flou sur la mise en vente des biens communaux est total et La Giboire n'échappe malheureusement pas à la règle.

Qui pouvait savoir que le bien était en vente ? Aucune publicité réelle n'a été faite. A priori aucun panneau

affiché sur place. Aucune annonce sur le site de la Mairie, sur les réseaux sociaux ou sur des sites dédiés consultés tant par les investisseurs professionnels que par les particuliers... Vraisemblablement aucune mission confiée à une agence immobilière ou à un office notarial. Ce n'est pas acceptable, tant en termes de transparence démocratique que d'efficacité économique. D'ailleurs, en l'absence d'une quelconque action de communication, comment la société CM Promotions, qui est en région parisienne, a-t-elle été informée de la mise en vente du bien ?

Outre l'intérêt éventuel de conserver, pour les générations futures, la propriété du site, quitte à en confier l'exploitation à un tiers privé – c'est par exemple ce que vous avez proposé de faire avec le Moulin Pelgros – nous ne pouvons qu'être surpris et même estomaqués par le prix de vente.

Bien sûr, vous allez nous dire que le montant est supérieur à l'avis des Domaines et que l'on fait peut-être même une affaire. Mais qui considère que 4 hectares sur l'Île d'Oléron, même contraints par un règlement local d'urbanisme qui restreint l'affectation du bien, peut valoir 185 000 euros ? Comment peut-on avoir une estimation des Domaines qui passe de 960 000 euros en 2016 à 185 000 euros en 2022 ? Certes, un incendie a eu lieu entre temps. Mais il n'aura échappé à personne que les prix de l'immobilier, en particulier dans les zones attractives comme le littoral, ont parallèlement flambé !

Manifestement, le prix, même fixé à 250 000 euros, est sous-estimé. Oui, 250 000 euros pour 4 hectares sur l'Île d'Oléron, c'est peu ! Qui peut être d'accord avec ça ? Des agences immobilières de l'île sont tout autant interloquées et ont indiqué être en capacité de faire des estimations du site et trouver rapidement plusieurs investisseurs. C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir à la vente et de procéder à plusieurs estimations par des agences avant de prendre une quelconque décision.

Enfin, s'il fallait encore vous convaincre, la société qui se porte acquéreur n'est, sauf erreur, pas un investisseur-bâtitteur-exploitant. C'est une société immobilière qui ne va faire que revendre le bien. L'achèterait-elle pour ne faire aucun bénéfice ? Personne n'y croit !

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

Yoann Balestrat au nom du groupe « Énergie citoyenne »

Énergie citoyenne répond aux attaques de la majorité municipale :

La Giboire, abus de pouvoir !

« Allégation insultante, procédé inique, allégation mensongère, totale absence d'idée, amnésie ... », la majorité ne fait pas dans la nuance ! Dès qu'elle est prise en défaut, elle serre les rangs autour du chef et devient agressive. Place Auguste-Roche, on n'aime guère la contradiction, on n'admet pas la critique. Et pourtant ...

Dans la vente de La Giboire, par exemple, qu'avons-nous dénoncé ? Que le maire sorte du chapeau une décision sur une question d'importance – la vente d'un bien communal historique – sans qu'elle ait été étudiée ni seulement évoquée une seule fois durant les deux années et demie écoulées depuis la mise en place de la municipalité actuelle.

C'est « un sujet très ancien » nous dit-on, qui a été traité lors de la précédente mandature. Mais c'est justement parce que le dossier est ancien (plus de dix ans!) qu'il nécessitait une réactualisation, une remise à plat, une large information ! Depuis 2015, les données ont changé, le contexte a évolué. D'ailleurs, lors du conseil municipal, Pierre Allard a appuyé sa longue argumentation sur des éléments nouveaux du dossier, voire très récents : par exemple, la forte et étonnante dévaluation de l'estimation du bien par le service des domaines ou le classement d'une partie du site en zone inondable.

Sans préjuger de leur pertinence, pourquoi ces informations n'ont-elles pas été diffusées en amont du Conseil, afin de nourrir réflexion et débat en commission ? Le maire nous reproche notre suspicion sur les conditions de la vente, mais c'est lui qui la crée par son refus de nous communiquer les informations et de nous présenter le dossier. Nous représentons nous aussi la population de Saint-Junien et sommes chargés de défendre ses intérêts.

Placés devant cet ultimatum de devoir voter une délibération sans avoir les nécessaires explications et le temps du débat, nous avons proposé de la reporter. Il fallait la reporter ! En suspens depuis plus de dix ans, la vente de La Giboire pouvait bien attendre encore un mois ! Balayée d'un revers de main, notre demande n'a même pas été soumise au vote.

Défaut de démocratie aussi dans la manière de nous signifier que cette vente est la seule solution, qu'il n'y en a pas de meilleure, que c'est même une « aubaine pour les finances communales » ! Nous devons croire sur parole la majorité. Mais si nous avions eu le temps du débat, nous aurions pu avancer d'autres pistes qui semblent n'avoir pas été explorées et que nous n'avons pu évoquer en Conseil puisque le maire a clos la discussion en jugeant que trop de temps avait été consacré à cette question. Citons par exemple la vente aux enchères, la négociation avec la commune de Saint-Pierre d'Oléron sur les conditions du PLU, la concession de l'usage du bien plutôt que sa vente, le recours à des agences immobilières spécialisées dans la vente des espaces de loisirs...

Être majoritaire, exercer le pouvoir depuis longtemps, l'avoir exercé un temps sans opposition, tout cela a conduit l'équipe municipale à croire qu'elle seule peut avoir des idées, que toutes ses idées sont bonnes et ses projets incontestables. Non ! Refuser le débat, mépriser le groupe Énergie citoyenne, ne sont pas des moyens démocratiques d'exercer le pouvoir. D'autres dossiers sensibles sont à venir (Les Goulas) ; la population de Saint-Junien n'acceptera pas qu'ils soient traités – maltraités – comme celui de La Giboire.

PS : Quant à la phrase de Georges Orwell, utilisée pour dénoncer sournoisement nos propos, il aurait été honnête que les auteurs de l'article « Ce que vous devez savoir » la citent en entier. On aurait vu qu'elle s'applique aussi à leur propre discours. La voici, complète : « Le langage politique – **et avec des variations cela est vrai de tous les partis politiques, des conservateurs aux anarchistes** – est conçu pour donner aux mensonges des airs de vérité, rendre le meurtre respectable et faire passer pour solide ce qui n'est que du vent. » Revue Horizon, avril 1936.

Tribune du P'tit Bonjour n°224 (décembre 2022)

La majorité a tiré un trait sur l'ancienne « colo ». Avec une manière de faire qui interroge.

- 1. **Aucune réflexion collective** : la vente n'a pas été discutée avec les élus en place avant d'être présentée en conseil municipal. « Circulez... »*
- 2. **Aucune vision politique** : à l'heure où les inégalités sociales se creusent et la crise écologique est plus que visible, pourquoi ne pas porter l'ambition d'un projet innovant quitte à s'appuyer sur le secteur privé pour le financer ? « Circulez... »*
- 3. **Aucune publicité** : pas une annonce de vente sur le site de la Mairie, sur les réseaux sociaux ou sur des sites spécialisés. Aucune mission confiée à une agence immobilière ou à un office notarial. « Circulez... »*
- 4. **Aucun intérêt économique** : vendre 4 hectares sur l'Île d'Oléron au prix de 250 000 euros, c'est bradé ! Et ce, même si le PLU restreint la destination du site à un village de vacances. Pire, l'estimation des Domaines réalisée en 2022 fixait le montant à 185 000 euros. Incroyable mais vrai ! « Circulez... »*
- 5. **Aucune transparence** : l'acquéreur n'est pas un investisseur avec un projet. C'est une société qui ne va faire que revendre le bien... plus cher évidemment ! « Circulez... »*

Notre groupe va continuer de se mobiliser sur ce dossier.

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

Photos

(cliquez sur les photos pour les voir en taille réelle)



(si la vidéo ne se lance pas, vous pouvez aller sur le site de [Mémoire Filmique de Nouvelle-Aquitaine](#) pour la visionner)

Documents Utiles

[Avis domaines 2010](#)

[Avis domaines 2014](#)

[Avis domaines 2016](#)

[Avis domaines 2022](#)

[PLU de la commune de Saint-Pierre d'Oléron](#)

Articles de presse et de revues

Le Populaire du Centre :

- « [Le conseil municipal adopte une nouvelle fois la mise en vente de la Giboire](#) » – 25 avril 2015
- « [Les anciens de la Giboire se sont retrouvés le 16 juin sur les lieux mêmes de leurs jeunes années](#) » – 25 juin 2015
- « [Incendie dans l'ancienne colonie de vacances La Giboire à l'île d'Oléron](#) » – 13 août 2017
- « [L'ancienne colonie de La Giboire au centre des débats du conseil municipal de Saint-Junien](#) » – 15 novembre 2022
- « [Où en est la vente de l'ancienne colonie de vacances de la Giboire à Oléron, propriété de la Ville de Saint-Junien ?](#) » – 27 septembre 2025

Le Chercheur d'Or :

- [Numéro 68 de janvier 2018](#)

France 3 Limousin :

- « [« 250 000 euros pour 4 hectares sur l'île d'Oléron, c'est surréaliste ! » Le camp de vacances de la discorde](#) » – 21 octobre 2023

Sud Ouest :

- « [Que deviennent les anciennes colonies de vacances de l'île d'Oléron ?](#) » – 22 août 2024

Le Littoral :

- « [Vers une cinquantaine de logements à l'année à La Giboire ?](#) » – 14 mars 2025
 - « [Saint-Pierre d'Oléron. L'avenir de la friche de La Giboire se précise](#) » – 19 décembre 2025
-



energie citoyenne pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Cité du cuir : un beau projet, mais...](#)

écrit par Yoann Balestrat | 7 décembre 2022

Le projet de « Cité du cuir » ne peut être que salué en ce qu'il vise à mettre en valeur et développer un savoir-faire de notre territoire. Cependant, plusieurs aspects de sa réalisation nous interrogent et ont pour certains fait l'objet de remarques de la part de la Chambre régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine (voir le [Document ci-joint](#)).

1. **Les changements récurrents concernant le contenu du projet** (inversion des bâtiments Hermès/musée, révision de la scénographie, etc.) : ces modifications majeures sont sources de surcoûts et de retards importants.
2. **Le manque de transparence financière:** malgré nos demandes répétées, la majorité ne nous a toujours pas donné le coût global de ce projet, de sa conception initiale jusqu'à ce jour.
3. **L'absence de prise en compte de l'enjeu écologique:** l'aménagement de parkings en lieu et place d'espaces naturels est à contresens de ce qu'il fallait faire pour proposer un cadre de qualité. Des alternatives existaient : elles ont été balayées. On ne nous écoute pas...

Les élus Énergie citoyenne au conseil communautaire



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)

- [Nos tracts et affiches](#)
- [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Manger local et de saison : pourquoi et comment ?](#)

écrit par Anne-Sophie Chazelle | 7 décembre 2022



Privilégier une alimentation provenant de notre environnement proche (de notre commune, département ou région), on en parle de plus en plus. Mais quel en est l'intérêt ?

Pour le consommateur :

– Plus les fruits et légumes sont frais, récoltés depuis peu, meilleures seront leurs qualités nutritives et gustatives : des aliments venant de loin, passant des jours entiers dans des conteneurs ou des camions perdent ainsi l'essentiel de leurs qualités ;

- Savoir ce que l'on mange : en achetant directement au producteur, on peut connaître les conditions d'élevage (prenant en compte le bien-être animal par exemple) ou de maraîchage, et la question de la traçabilité n'est de fait plus un problème. Par la même occasion, on crée du lien social en rencontrant des producteurs vivant à côté de chez nous ;
- Ce peut être l'occasion de découvrir des variétés anciennes remises au goût du jour, ou des spécialités de la région où l'on se trouve.

Pour l'économie locale :

- En achetant « local », on soutient le développement de l'emploi sur notre lieu de vie, on valorise les métiers et les savoir-faire agricoles tout en renforçant notre souveraineté alimentaire, et on réduit en partie notre exposition à l'instabilité des prix (voir l'exemple emblématique du pain de la Ferme des Sailles, au Vigen : [lien ici](#)) ;
- La consommation de produits locaux permet de préserver et garantir la richesse de nos terroirs, issue de notre histoire ;
- Le gaspillage alimentaire est évité : fruits et légumes hors calibres ou dits « moches » – qualifiés ainsi parce qu'ils ne correspondent pas à l'image stéréotypée que le consumérisme nous inculque – sont valorisés à juste titre alors qu'ils sont tout simplement inconcevables pour la grande distribution.

Pour la protection de l'environnement :

- Avec peu de transports grâce aux circuits courts ou de proximité, mais aussi en mangeant « de saison » (par exemple pour ne pas chauffer des serres en plein hiver !), la dépense énergétique est moindre et le bilan carbone amélioré : la pollution est donc réduite ;
- Le suremballage nécessaire au transport long est évité ;
- Si, en plus, on consomme des aliments issus d'une agriculture biologique (labellisée ou non), alors on participe à la protection et à la préservation de nos écosystèmes.

Comment faire ?

- Faire ses courses au marché : il existe plusieurs marchés réguliers dans notre communauté de commune, permettant d'y rencontrer de nombreux producteurs. Les commerçants non producteurs indiquent quant à eux assez souvent l'origine des produits vendus et il est possible de le leur demander ☐
- Les commerces de proximité (épiceries, boucheries, poissonneries...) limitent également le nombre d'intermédiaires et sont à même de nous informer ;

– Acheter directement à la ferme ou chez les producteurs de notre communauté de communes : voir le guide des producteurs ([lien ici](#)), disponible sur le site de la mairie de Javerdat... mais introuvable sur les pages internet de la POL et des autres communes ;

La chambre d'agriculture publie également la brochure [« Mangez vivez fermier – Haute-Vienne- édition 2022 »](#) disponible à l'office du tourisme ou en ligne (version 2021)

– Recourir aux points de vente collectifs ou aux ventes de paniers.
Quelques adresses :

à www.tourisme-hautevienne.com/decouvrir/gastronomie

à www.fraisetlocal.fr

à www.pensezlocal16.fr

– Enfin, les supermarchés ont généralement des espaces dédiés au local et proposent parfois des produits faisant l'objet de partenariats avec des producteurs locaux.

Manger local, ça n'a que du bon. Régalez-vous !



énergie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)

- [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Pollution lumineuse : quelques éclaircissements

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 7 décembre 2022

L'[arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses](#) encadre les éclairages :

- des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition ;
- des locaux à usage professionnel et des bâtiments non résidentiels ;
- des parkings et espaces extérieurs liés à une activité économique ;
- du patrimoine, des parcs et jardins ;
- des équipements sportifs de plein air ou découvrables ;
- etc.

En résumé, la réglementation, d'une part **interdit ces éclairages en-dehors des heures d'activité ou durant la nuit**, et d'autre part **fixe des normes concernant l'intensité lumineuse et l'efficacité énergétique**.

SOYONS PRÉCIS ☐

La liste exhaustive des installations concernées et tous les détails de la réglementation sont disponibles ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037864346/>

Plusieurs objectifs sont poursuivis à travers ces mesures, notamment :

- la **lutte contre le gaspillage énergétique** ;
- la **réduction des perturbations** sur la biodiversité et la santé humaine ;

- **l'observation du ciel étoilé.**

En vertu de l'article L583-3 du Code de l'environnement, le contrôle du respect des dispositions de cet arrêté relève de la **compétence du Maire**, hormis pour les installations communales.

Vous avez sûrement constaté, tout comme nous, que la situation locale est perfectible... C'est pourquoi nous souhaitons que des efforts soient faits pour que **Saint-Junien soit exemplaire** en la matière.

La commune s'est déjà engagée avec **l'extinction de l'éclairage public en nuit profonde**, démarche que nous soutenons mais qui mérite malgré tout des ajustements pour garantir une **plus grande sécurité**.

En effet, comme indiqué lors de la campagne des dernières élections municipales, le collectif Énergie citoyenne propose la mise en place de **dispositifs de détection** permettant de déclencher automatiquement et à toute heure l'allumage des candélabres dans les passages les plus dangereux (passages piétons, etc.) et les plus fréquentés (Ciné-Bourse, Mégisserie, etc.).

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour nous donner votre avis sur ce dossier ou sur tout autre sujet.

Voici quelques exemples de problèmes relevés lors de mon départ pour le travail à 5h du matin (les prises de vue sont faites pour avoir l'horodatage du véhicule) :

(attention, ces photos ne sont pas là pour juger qui que ce soit, il y a parfois des raisons techniques expliquant les situations, c'est juste pour illustrer qu'il y a une marge d'amélioration à tous les niveaux)

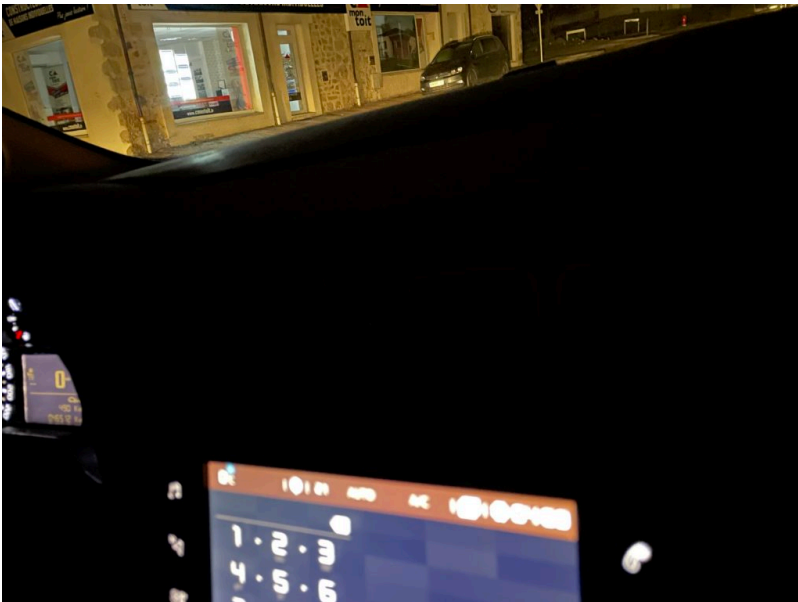
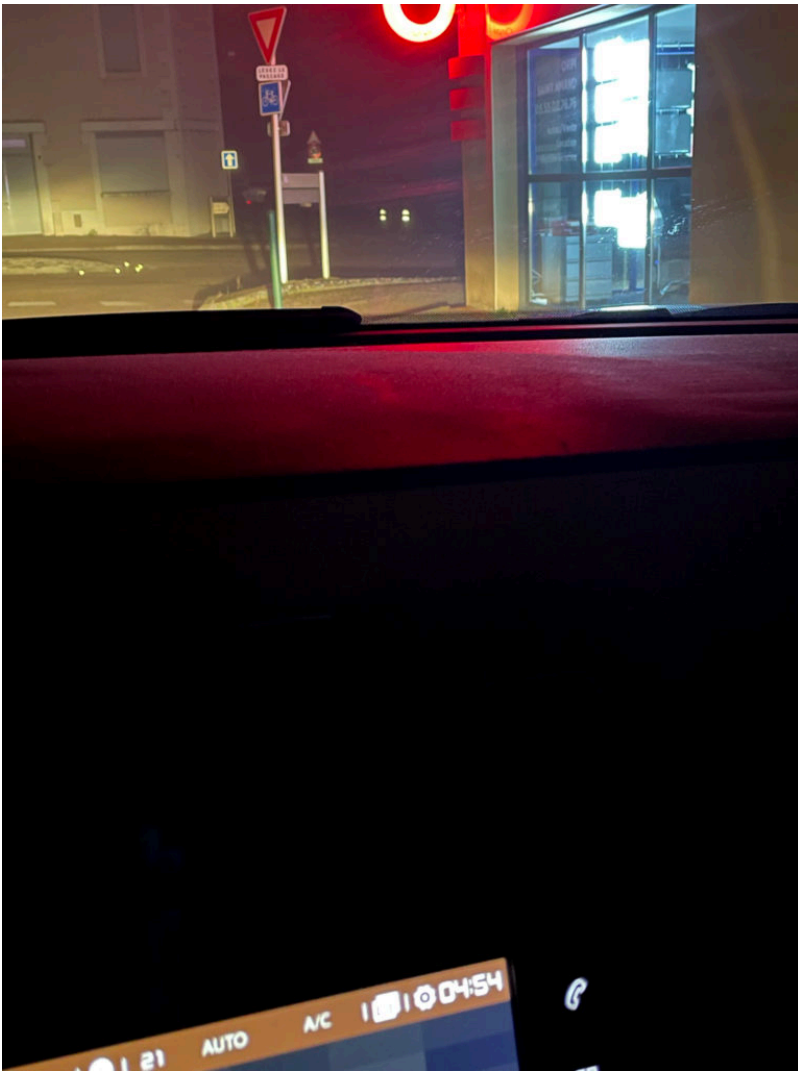
- des routes et des parkings municipaux (article 1.a)







- Des vitrines de commerces (article 2.III)



- Des parkings (article 2.IV)





- Vous aurez noté également que les éclairages de Noël restent allumés toute la nuit. Ceci est bien permis par l'arrêté sus-cité.

Pour aller plus loin sur le thème :

- Article « Pollution lumineuse » accessible sur le site du Ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse>
- Article « Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses » accessible sur le site du Ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/arrete-du-27-decembre-2018-relatif-prev-ention-reduction-et-limitation-des-nuisances-lumineuses>



energie citoyenne pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[L'artificialisation des sols](#)

écrit par Anne-Sophie Chazelle | 7 décembre 2022



L'artificialisation : qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 22 Août 2021, la loi Climat et Résilience ([1](#)) donne une définition précise de ce qu'est l'artificialisation : ***L'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.***

Elle indique également que « *un sol artificialisé est une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites* ». En clair, construire des routes, des zones commerciales ou d'activités, des parking, des bâtiments, des maisons, c'est artificialiser le sol.

En quoi est-ce un problème ?

Pour l'eau : Artificialiser les sols les rend imperméables, ce qui empêche l'infiltration de l'eau (de pluie), augmentant alors le ruissellement et les risques d'inondation. Il est alors nécessaire de construire des bassins de rétention ou des bassins d'orage qui sont coûteux pour la collectivité.

De plus, les sols « construits » comme les routes sont peu à peu couverts d'hydrocarbures, qui, par ruissellement, vont se retrouver dans nos cours d'eau, qu'ils vont contribuer à polluer.

Enfin, en réduisant l'infiltration des eaux de pluie, l'artificialisation des sols empêche la recharge des réserves d'eau souterraines qui sont utilisées pour l'alimentation en eau potable, l'agriculture et l'industrie, et qui sont essentielles au bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides. Cela affecte donc de nombreuses activités humaines, contribue à la dégradation des milieux naturels, et augmente également les conséquences des sécheresses. (2)

Pour la biodiversité : artificialiser signifie perdre de la surface naturelle, et donc de la biodiversité végétale et animale dont on connaît maintenant l'importance cruciale.

Pour le réchauffement climatique : Les zones de nature servent également d'îlots de fraîcheur en périodes d'augmentation de températures. La chaleur étant plus importante dans les centres villes, y conserver des espaces naturels permet à la population de mieux supporter les pics de chaleur.

Enfin, un sol naturel stocke du carbone : artificialiser a l'effet inverse, et induit une ré-émission de carbone, contribuant au réchauffement climatique, au niveau global.

Les conséquences sont donc locales et globales, par effet d'accumulation.

Les chiffres :

La France a plus de sols artificialisés que ses voisins, avec 47 km² pour 100 000 habitants, contre 41 en Allemagne, 30 au Royaume-Uni et en Espagne, ou 26 en Italie. Depuis 1981, les surfaces artificialisées ont augmenté de 70 %, bien davantage que le nombre d'habitants (+ 19 %) (3)

70 % de l'artificialisation est liée à l'habitat, et principalement à l'habitat pavillonnaire, très gourmand en surfaces. (4)

En Haute-Vienne en un peu plus de 10 ans, 2000 hectares ont été bétonnés (5).

Sur notre communauté de commune Porte Océane du Limousin, sur les 10 dernières années (2008 à 2018), 210 Ha (6) ont été artificialisés (dont 78% pour de l'habitat) l'équivalent de 290 terrains de foot... pour une population dont l'évolution sur 10 ans fut de +0,3% soit 84 habitants supplémentaires et donc 2 terrains de foot et demi par « nouvel » habitant !!!(7)

Quelles décisions des gouvernants :

En juin 2021 le pays de Galles a annoncé que tous les projets d'axes routiers étaient interrompus, le temps d'examiner des alternatives plus écologiques.

Des grandes villes comme Reims, Nantes, Paris, Marseille, ont décidé de réduire la part de sols artificialisés en investissant dans des travaux de désimperméabilisation. Elles défendent l'objectif du « zéro artificialisation », visant à interdire d'ici à 2026 toute construction sur des espaces de nature préservés. (8)

De nombreuses villes moyennes ou villages, appartenant au réseau « Villes et villages en transition » ont également pris des décisions importantes dans ce domaines.

Et localement, que faire ?

De nombreuses possibilités sont détaillées par le ministère de l'écologie pour un aménagement et une planification plus sobre, tant du point de vue des collectivités que des projets privés (9):

- la plus simple et la moins coûteuse est bien sûr d'**éviter l'artificialisation** (c'est notre position concernant divers projets de constructions : 200 mètres de routes zone de la Vergne, parking d'Hermès, construction d'habitations sur le terrain des Goulas...)
- **planifier à l'échelle de la CC POL** (avec le PLUi – Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui aurait d'ailleurs dû être mis en place en juillet 2021, mais a été bloqué par certaines communes) permettrait d'avoir une réflexion globale sur les aménagements destinés à l'habitat et aux zones commerciales ou d'activités en effaçant toute concurrence entre communes et en optimisant les structures existantes. Il est également possible d'y inscrire l'arrêt de l'artificialisation des espaces naturels.
- Reclasser en terrain naturel des terrains constructibles de longue date qui n'ont pas été urbanisés,
- Exonérer de taxe d'aménagement les projets qui ne changent pas l'emprise au sol bâti (comme la rénovation).
- Favoriser la réhabilitation de bâtiments existants et des friches industrielles, favoriser le renouvellement urbain
- Désartificialisation et reconversion de friches industrielles...

Il n'est donc pas nécessaire d'attendre de grande décisions gouvernementales pour agir, comme le rappelle l'article L. 110 du Code de l'urbanisme : « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences.

[...] Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le

changement
climatique et à l'adaptation à ce changement ».

1. [LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets](#)
2. <https://www.eaufrance.fr/les-impacts-de-lartificialisation-sur-leau-et-les-milieus-aquatiques>
3. [France Stratégie](#)
4. [Cerema \(Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement\)](#)
5. Le populaire 04/11/2019
6. [Observatoire de l'artificialisation](#)
7. INSEE : 2008-2018
8. <http://www.observatoirevillesvertes.fr/>
9. Guide pratique pour limiter l'artificialisation des sols:
https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/Guide_Pratique_Artif_complet.pdf



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)

- [Notre programme](#)
- [Nos candidats](#)
- [Nos réunions publiques](#)
- [Nos tracts et affiches](#)
- [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[La représentation dans les collectivités locales](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 7 décembre 2022

Certains se demanderont sans doute pourquoi, alors que notre liste a fait un peu moins de 40%, nous ne représentons que 18% des conseillers municipaux. L'explication est simple, ou presque, et elle tient en deux mots : prime majoritaire.

Le scrutin des élections municipales est différent pour les communes de moins de 1000 habitants et les communes plus importantes.

Communes de moins de 1000 habitants :

Le scrutin est [majoritaire, plurinominal, à 2 tours](#). C'est à dire que l'on peut se présenter seul ou en liste. Mais l'électeur n'est pas obligé de valider une seule liste, dans son intégralité : il ou elle peut alors faire du panachage (rayer des noms, en ajouter, ou combiner des listes). Les candidats obtenant, au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés représentant au moins 25% des inscrits, sont élus. Au deuxième tour, s'il reste des sièges à pourvoir, les candidats sont élus à la majorité relative. C'est-à-dire que sont élus, dans l'ordre, les candidats ayant individuellement reçu le plus de suffrages.

Communes de 1000 habitants ou plus :

Le scrutin est [proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire](#) accordée à la liste arrivée en tête. Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

Pour faire simple, la liste qui remporte le suffrage (au premier ou au second tour) obtient la moitié des sièges, le reste des sièges étant réparti proportionnellement aux résultats entre **toutes** les listes (y compris celle qui a gagné, donc). Cette prime majoritaire est faite pour que la liste gagnante soit assurée de pouvoir élire le maire de son choix et mener son programme.

Pour les communautés de communes, les sièges sont répartis selon le même principe.

Prenons l'exemple d'une commune avec 23 sièges au conseil municipal. Disons qu'il y a deux listes, A et B. A obtient 50,01% des voix et B obtient 49,99% des voix. Avec de tels scores, on s'attend à ce que l'opposition soit bien représentée. Mais au final, le nombre de sièges est de 18 pour A et 5 pour B, soit un pourcentage de sièges de 78% pour A et seulement 22% pour B !

Un autre exemple, une commune ayant 29 sièges à pourvoir, au deuxième tour, 3 listes, A, B et C. A obtient 1501 voix (42,87%), B obtient 1500 voix (42,85%) et C n'a que 500 voix (14,28%). A obtiendra 21 sièges (72%), B 6 sièges (20%) et C 2 sièges (7%).

Pour revenir à Saint-Junien, il y a 33 places de conseillers municipaux. La liste majoritaire a d'office, du fait qu'elle soit majoritaire, 15 sièges. Comme elle a obtenue 62% environ des suffrages, 62% des sièges restants lui reviennent, soit 10 des 16 sièges restants.

C'est ce qui explique qu'une liste obtenant 62% des voix se retrouve avec 82% des sièges au conseil, et qu'une liste qui obtient 38% des voix n'obtient que 18% des sièges...

Ce système de scrutin avec prime majoritaire a été utilisé pour la première fois au début du XXème siècle (1923), en Italie. En France, il est devenu le mode de scrutin pour les communes de plus de 3500 habitants (plus de 1000 habitants depuis 2013) depuis 1982 (pour les élections de 1983). L'idée était d'introduire une dose de proportionnelle dans ce scrutin, qui n'était alors qu'un scrutin majoritaire (plus de 50% des voix donnait tous les sièges). Mais il fallait favoriser la constitution d'une majorité stable et éviter les cas de blocage lors de l'élection du Maire, d'où cette prime majoritaire.

De nombreuses personnes contestent ce mode de calcul de la prime majoritaire ; j'ai exposé dans un [article de mon blog](#) une solution qui ne remettrait en cause ni la proportionnalité comme dans le scrutin actuel, ni la nécessité d'une prime majoritaire.

- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026](#)


Archives

Archives ▼

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)